
DESTINATAIRES : Tous les gestionnaires, personnel en soins infirmiers et les médecins des centres hospitaliers du CISSSMO

EXPÉDITEURS : Dre. Catherine Guyot, Chirurgienne
Dre. Lillian Fullin Lee, Chirurgie générale
Dre. Amélie Roy-Morency, Obstétrique - gynécologie
Dre. Josée Hébert, Obstétrique - gynécologie
Dre. Lynne Dumais, Anesthésiologiste
Dre. Gisèle Daher, Anesthésiologiste

DATE : Le 6 février 2025

OBJET : **Modification d'âge pour l'électrocardiogramme (ECG) en préopératoire**

Suite à la publication des guides et normes de l'INESSS en avril 2024 concernant les examens préopératoires requis pour les chirurgies électives à faibles risques, il est mentionné :

- *Selon les recommandations et les indications tirées de cinq guides de bonne qualité et un guide de faible qualité méthodologique pour l'usage de l'ECG préopératoire, l'usage d'un ECG de routine est non recommandé pour les patients à faible risque ou asymptomatiques devant subir une chirurgie élective à faible risque ou une intervention mineure.*
[Rapport en soutien - Pertinence des consultations et tests préopératoires pour une chirurgie élective à faible risque chez les personnes de 16 ans et plus](#)

En accord avec ces recommandations et à la suite d'un consensus médical au sein du CISSSMO, il a été décidé de modifier l'âge requis pour la prescription systématique de l'ECG en préopératoire. À compter d'aujourd'hui, l'âge minimal pour un ECG préopératoire passe de 40 à 50 ans.

Important :

Si un usager est en dehors de cette tranche d'âge, mais qu'un ECG est jugé nécessaire, le médecin pourra toujours inscrire cette demande manuellement sur la requête opératoire.

Nous vous remercions de bien vouloir adapter vos pratiques à cette nouvelle directive.

CG LFL ARM JH LD GD